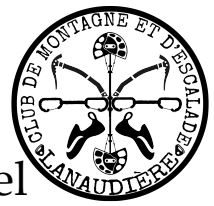


# Club de Montagne et d'Escalade de Lanaudière



## Emploi d'été Escalade- Technicien en milieu naturel

### À propos du CMEL

Le CMEL est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'escalade dans Lanaudière. Pour plus d'information: <https://www.escaladelanaudiere.com/description.html#/>

### Description du poste

Sous la supervision du coordonnateur, l'employé sera attitré à différentes fonctions dépendant de ses habiletés/intérêts. L'employé recevra des formations payées ainsi que le soutien d'un mentor.

### **Tâches et responsabilités (une ou plusieurs de ces tâches seront attitrées à l'employé) :**

- Aménagiste
  - Inspection, entretien et aménagement des infrastructures des sites d'escalade
  - Formation disponible
- Garde de parc
  - Sensibilisation auprès des usagers
  - Recueil de données pour les statistiques de fréquentation des sites d'escalade
- animateur
  - Aider les moniteurs du club lors des activités
  - Participer à l'entretien du matériel
  - Formation disponible

**Lieu du poste :** Dans Lanaudière, est appelé à se déplacer sur le territoire.

**Salaire :** 21,40\$/heure

**Horaires de travail :** Variable selon les disponibilités de l'employé et en fonction des projets du club (être disponible les soirs et fins de semaine)

### Profil recherché

#### **Exigences :**

- Posséder un permis de conduire (classe 5) et un véhicule;
- Avoir le souci du travail bien fait et de la qualité du travail accompli;
- Expérience en plein air (escalade un atout)
- Avoir un sens marqué de l'organisation et savoir établir un ordre de priorités;

**Qualités recherchées :** Autonomie, entregent, bonne communication.

**Particularité de la subvention** Expérience emploi jeunesse de l'ACPL

#### **Les jeunes embauchés:**

- Doivent avoir entre 15 et 30 ans au début de l'emploi
- Être citoyen canadien, résident permanent ou une personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
- Avoir légalement le droit de travailler au Canada
- Avoir légalement le droit de travailler en fonction des lois et règlements provinciaux et territoriaux

**L'ACPL encourage fortement l'embauche de jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi. Il peut s'agir notamment de jeunes qui s'identifient aux définitions suivantes :**

- Jeune habitant dans une région rurale ou éloignée
- Jeune appartenant à une minorité visible
- Jeune autochtone
- Jeune NEET (ni en emploi, ni aux études, ni en formation) involontairement depuis au moins 6 mois
- Jeune faisant partie de la communauté LGBTQ2+
- Jeune vivant dans un foyer à faible revenu
- Jeune devant prodiguer des soins à un membre de la famille
- Jeune en situation de handicap
- Jeune ayant un faible niveau de littératie ou de numératie
- Jeune réfugié.e ou ayant récemment immigré
- Jeune aux prises avec des problèmes de consommation de drogues
- Jeune éprouvant des problèmes avec la justice, que ce soit dans le présent ou dans le passé
- Jeune ayant décroché de l'école secondaire
- Jeune sans-abri ou à risque de devenir sans-abri
- Jeune en famille d'accueil ou ayant dépassé l'âge d'être en famille d'accueil
- Jeune éprouvant des problèmes de santé mentale ou à risque d'en développer

N'hésitez pas à spécifier votre appartenance à l'une de ces catégories dans votre lettre de présentation.

### **Comment postuler**

**Envoyer son CV et une lettre de motivation à : [cmelanaudiere@gmail.com](mailto:cmelanaudiere@gmail.com)**

**Date limite : 1er mai 2023**